


	VÉTÉTISTES Première Licence GRATUITE	
---	--	---

NOM : Prénom :

Date de naissance : N° de licence :

Club : N° fédéral :

<p style="text-align: center;">1^{ère} Sortie</p> <p>Date :</p> <p style="text-align: center;">Tampon du club organisateur</p>		<p style="text-align: center;">2^{ème} Sortie</p> <p>Date :</p> <p style="text-align: center;">Tampon du club organisateur</p>
<p style="text-align: center;">3^{ème} Sortie</p> <p>Date :</p> <p style="text-align: center;">Tampon du club organisateur</p>	<p style="text-align: center;">4^{ème} Sortie</p> <p>Date :</p> <p style="text-align: center;">Tampon du club organisateur</p>	<p style="text-align: center;">5^{ème} Sortie</p> <p>Date :</p> <p style="text-align: center;">Tampon du club organisateur</p>

SAISON 2015-2016

Le CODEP de la Sarthe rembourse la première licence à tout nouvel adhérent dans un club FFCT qui aura participé et validé à 5 sorties durant la saison en SARTHE.

Il devra faire tamponner sa feuille par le club organisateur à chaque sortie.

La feuille devra obligatoirement contenir les 5 tampons pour obtenir le remboursement de la licence.

Ne sont prises en compte que les randonnées organisées par des clubs appartenant à la FFCT (Randonnées Trans'Sarthe et autres).

Le remboursement est calculé sur la base des tarifs FFCT 2016 « Formule petit braquet » assurance incluse -hors cotisation club

Dès qu'il aura rempli sa feuille, le vététiste la remet à son club pour validation et remboursement.

Le CODEP reversera cette somme au club, dès la réception du document par le correspondant vtt :

Joël ROUAULT
8 Rue de Luynes
72110 Bonnétable

Mail : joelrlt026@free.fr

Les tampons de pointage devront être apposés sur ce document et non sur une feuille rapportée.

Toute feuille rendue non-conforme sera refusée !